

# **Procès-Verbal du Conseil Municipal**

## **Séance du 17 juin 2024**

*L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIHUS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Madame MOITTIÉ Odile.*

**Date de la convocation** : 11/06/2024

**Nombre de Conseillers en exercice** : 9

**Nombre de Conseillers présents** : 8

**Quorum** : 5

**Étaient présents** : MM. RIMBERT Alain, PECQUET Mathieu, ACHET Basile, BOULESTIN Florian, CHALUMEAU Laurent.

Mmes DAMAY Delphine, THELLIER Clémence.

**Était absente excusée** : M. CACLARD Guy donne pouvoir à Mme MOITTIÉ Odile.

**Secrétaire de séance** : M. CHALUMEAU Laurent.

### **Adoption du compte rendu de la séance du 14 mai 2024**

*Le procès-verbal de la séance du 05 avril 2024 n'appelant plus d'autre observations est adopté à l'unanimité.*

*Madame la Maire demande l'accord au Conseil Municipal pour ajouter une délibération à l'ordre du jour, à savoir : Délibération concernant la distribution des tickets piscines pour les enfants de 4 à 16 ans et pour les adolescents de 16 à 20 ans habitants la commune.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.*

### **Ordre du jour examiné par le Conseil Municipal :**

*- Délibération concernant la distribution des tickets piscines pour les enfants de 4 à 16 ans et pour les adolescents de 16 à 20 ans habitants la commune*

*-Délibération pour définitions des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de LIHUS*

*-Point concernant les manifestations 2024*

*-Tenue du bureau de vote concernant les élections législatives 2024*

### **Délibération concernant la distribution des tickets piscines pour les enfants de 4 à 16 ans et pour les adolescents de 16 à 20 ans habitants la commune**

*Le Conseil Municipal en partenariat avec la communauté de Communes de la Picardie Verte décide de donner aux enfants domiciliés dans la commune et âgés de 4 ans à 16 ans et pour les adolescents de 16 à 20 ans, six tickets par enfants pour la période estivale du 6 juillet au 31 août 2024.*

*La CCPV facture les tickets qui auront été utilisés, les tickets pour les enfants de 4 à 16 ans seront facturés 1,00€/ ticket et pour les adolescents de 16 à 20 ans, 2,00€/ticket.*

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction de cette opération dans les termes précités.*

*Toutefois, il est demandé aux familles de s'inscrire via la boîte mail de la commune [secretariatmairie@lihus.fr](mailto:secretariatmairie@lihus.fr).*

### **Délibération pour définitions des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de LIHUS**

*Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,*

*Madame la Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.*

*Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée le 18 mai 2024 à 18h15 à la salle des fêtes.*

*Madame la Maire présente les zones au Conseil Municipal et indique :*

*-L'éolien sera traité à part.*

*-Pour toutes les autres énergies renouvelables il est proposé de délimiter une même zone. En reprenant le PLUIH. La commune intégrerait dans cette zone les terrains construits (jardin compris) ainsi que les pâtures attenantes aux fermes.*

*Les énergies concernées sont : le solaire photovoltaïque (neuf ou renouvellement) au sol et en toiture / le solaire thermique (neuf ou renouvellement) au sol et en toiture / géothermie de surface.*

*-Pour l'éolien : pas de définition de zone pour les créations, mais création de zones limitées à chaque éolienne existante pour le renouvellement.*

***Il est important de rappeler que ces zones ne seront pas figées et pourront être modifiées par le conseil municipal.***

*Où l'exposé de Madame la Maire, le conseil municipal :*

- DÉFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe.*
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de l'Oise, sous forme cartographiques (SIG) via la CCPV.*

### **Point concernant les manifestations 2024**

- 1) Partir en livre : samedi 29 juin de 10 heures à 18 heures*
- 2) 13-juillet : Retraite aux flambeaux RDV à 22 heures 30*
- 3) 14juillet : Commémoration à 11 heures au monument aux morts suivi vin d'honneur à la salle des fêtes ; Pas d'animations l'après-midi*

- 4) *1er week-end août Fête du village avec les olympiades : pas de retour pour les jeux actuellement, brocante de l'Association la P'tite Lihussienne le dimanche ;*
- 5) *En septembre :*
- 20 septembre 18h30 Jardins en scène spectacle par la CCPV dans la cour du château gratuit*
  - 22 septembre : marche à la rencontre du petit patrimoine dans le cadre des journées européennes du patrimoine*
  - 29 septembre : ramassage des déchets et compostage, Semaine Européenne du Développement Durable*
- 6) *Octobre :*
- 12 Octobre : marche dans le cadre d'octobre rose*
  - 31 Octobre : soirée halloween, Association La LihusAttitude*
- 7) *23 novembre soirée Beaujolais Association La P'tite Lihusienne*
- 8) *Décembre :*
- 1er décembre repas des aînés : 77 personnes de 65 ans et plus*
  - 14 décembre : arbre de Noël (67 enfants de moins de 12 ans recensés à ce jour) Le conseil décide de maintenir le même montant et la même façon de procéder qu'en 2023.*

### **Tenu du bureau de vote concernant les élections législatives**

*Le Conseil Municipal a établi les tours de tenue du bureau de vote pour le scrutin des législatives.*

*Un tableau récapitulatif sera transmis résumant ceux-ci.*

*La commune recherche des volontaires afin de tenir le bureau de vote.*

*La séance est levée à 20 heures 00 minute.*

<i>Numéro</i>	<i>Objet de la Délibération</i>
<i>27</i>	<i>Délibération concernant la distribution des tickets piscines pour les enfants de 4 à 16 ans et pour les adolescents de 16 à 20 ans habitants la commune</i>
<i>28</i>	<i>Délibération pour définitions des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de LIHUS</i>